

Lundi 15 octobre 2018

VIGILANCE JAUNE – PLUIE INONDATION

Alerte vigilance jaune – pluie inondation dans les Bouches-du-Rhône : la Préfecture appelle à la prudence

L'alerte vigilance jaune – pluie inondation a été lancée par Météo France ce lundi 15 octobre 2018 pour le département des Bouches-du-Rhône. Le phénomène sera effectif, particulièrement sur le littoral, jusqu'à 6 heures, demain, mardi 16 octobre 2018.

Le préfet des Bouches-du-Rhône appelle à la prudence et demande une attention particulière si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau.

L'Huveaune est également placée en vigilance jaune par Vigicrue – Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France. Les précipitations localement fortes qui pourront se produire en soirée et la nuit prochaine, pourront être à l'origine de fort ruissellement urbain et d'une montée rapide de l'Huveaune essentiellement dans la partie aval.

■ Situation actuelle

Un épisode méditerranéen très actif nécessitant une vigilance particulière compte-tenu des cumuls de pluies est en cours.

Chaque année, de septembre à mi-décembre, les 15 départements de l'arc méditerranéen connaissent des épisodes de pluies intenses (également appelés épisodes cévenols) pouvant conduire à des crues soudaines.



La plus grande prudence est de mise dans le département des Bouches-du-Rhône, en particulier sur les communes du littoral. Il est demandé de relayer et mettre en pratique les conseils de comportements.

■ Conseils de comportement

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les consignes de comportement en cas de pluies méditerranéennes intenses :

- Rester informé et à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels ;
- Ne pas prendre la voiture et reporter les déplacements ;
- Se soucier des personnes proches : voisins, personnes vulnérables, etc. ;
- S'éloigner des cours d'eau et ne pas stationner sur les berges ou les ponts ;
- Ne pas sortir. S'abriter dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre ;
- Ne pas descendre dans les sous-sol et se réfugier en hauteur, en étage ;
- Ne pas s'engager ni en voiture ni à pied sur une route inondée ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

- Noter les numéros utiles : la mairie, le 112 ou le 18 pour les pompiers, le 15 pour le SAMU et le 17 pour la police ou la gendarmerie.

Par ailleurs, deux précautions sont demandées :

- Pouvoir rester chez soi 3 jours sans aide particulière avec des réserves adaptées à ses besoins ;
- Pour les personnes habitant en zone inondable importante : constituer un kit de sécurité en cas de nécessité d'évacuation.

Placé dans un endroit facilement et rapidement accessible, ce kit de sécurité contient plusieurs éléments :

- Radio et lampes de poche avec piles de rechange ;
- Bougies, briquets ou allumettes ;
- Nourriture non périssable et eau potable ;
- Médicaments ;
- Lunettes de secours ;
- Vêtements chauds ;
- Double des clés ;
- Copie des papiers d'identité ;
- Trousse de premier secours ;
- Argent liquide ;
- Chargeur de téléphone portable ;
- Articles pour bébé ;
- Nourriture pour animaux.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13